

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2022-2027

Sommaire

- 1- Cadre juridique
- 2- Objectifs du PDALHPD
- 3- Interactions avec les autres stratégies
- 4- Publics cibles
- 5- Synthèse départementale
- 6- Axes et orientations
- 7- Gouvernance

Cadre juridique :

Renouvellement du précédent PDALHPD arrivé à échéance

→ Le PDALHPD 2015-2020 adopté le 8 octobre 2015 a apporté cohérence et lisibilité à l'action commune de tous les acteurs du Logement et de l'Hébergement du Pas-de-Calais.

→ Le PDALHPD suivant doit s'atteler à définir :

- une **stratégie de mobilisation cohérente des différents outils existants** de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,
- une **organisation optimale et efficiente de sa gouvernance** et des instances afférentes.

Objectifs du PDALHPD 2022-2027:

- Continuité des actions engagées dans le précédent plan, possibilité d'innover à chaque échelle.
- Le PDALHPD définit pour la période 2022-2027 la politique départementale en faveur :
 - de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés et particulièrement des parcours logement « complexes »
 - de l'hébergement,
 - du logement accompagné,
 - des actions de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

3 principes :

- **Permettre l'accès à un logement de qualité adapté aux besoins du ménage ;**
- **Aider à la prévention des ruptures de parcours et des expulsions ;**
- **Renforcer les actions de lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique.**

Interactions avec autres stratégies nationales

→ **Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté 2019-2021** axée autour de cinq engagements :

- égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
 - garantie des droits fondamentaux aux enfants ;
 - garantie d'un parcours de formation pour les jeunes ;
 - droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité ;
 - investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Conventionnement Etat/Département sur :

- *l'accès et le maintien dans le logement des jeunes ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance,*
- *une expérimentation autour d'un fonds de prévention des expulsions locatives,*
- *ou encore d'un accompagnement social destiné aux propriétaires occupants défavorisés souhaitant engager des travaux lourds de réhabilitation.*

→ **Plan quinquennal pour le Logement d'Abord 2018-2022** avec cinq grandes priorités :

- production et mobilisation de logements adaptés ;
- accès au logement et la mobilité résidentielle ;
- accompagnement des personnes sans domicile et maintien dans le logement ;
- prévention des ruptures dans les parcours résidentiels et recentrage de l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;
- mobilisation des acteurs et des territoires pour la mise en œuvre du principe du Logement d'Abord.

Interactions avec autres stratégies départementales :

→ **Pacte des Solidarités**

Feuille de route des actions de solidarité pilotées par le Conseil Départemental

→ **Mise en œuvre accélérée du logement d'abord :**

- projet porté par la CUA dans le cadre du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI 1) ;
- projet porté par le Département :
 - ❖ sur l'ex bassin minier (co-porté avec la CALL, la CAHC et la CABBALR) dans le cadre de l'AMI 1
 - ❖ sur le Boulonnais, l'Audomarois et la frange rurale du Montreuillois dans le cadre de l'AMI 2.

Consiste en la création de plateformes LDA afin de mettre en œuvre un accompagnement sur mesure des parcours complexes

(ménages présentant un cumul de problématiques en matière de gestion budgétaire, santé, parentalité, insertion professionnelle, etc., qui compromettent leur parcours logement)

Les plateformes sont incarnées par un coordinateur LDA sur le territoire qui dispose d'accompagnements sociaux renforcés « sur mesure » pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement des ménages en parcours logement « complexe ».

Publics cibles

Les catégories de personnes prioritaires :

- personnes éprouvant une difficulté d'accès ou de maintien dans un logement du fait de leurs ressources financières ou d'un cumul de difficultés financières de problématiques d'insertion sociale ;
- personnes victimes de violences au sein de leur couple ou de leur famille, menacées de mariage forcé ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violence ou des violences effectivement subies ;
- et treize catégories de personnes prioritaires, spécifiées à l'article L441-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

5 profils de ménages sont également reconnus comme prioritaires dans le présent PDALHPD :

- personnes cumulant des difficultés « Logement » avec des problématiques de santé mentale et/ou d'addiction
- jeunes de 18-25 ans, en situation de précarité financière (hors étudiants)
- personnes âgées de plus de 60 ans
- personnes sortant de détention
- gens du voyage.

Synthèse départementale :

La synthèse est l'aboutissement d'un travail partenarial avec les territoires réalisé sous forme de :

- Enquêtes individuelles (entretiens et questionnaires)
- Réunions territoriales.

Retrouvez :

- *La synthèse du diagnostic départemental et l'évaluation du précédent plan en II du document principal*
- *Le diagnostic complet sous la forme de fiches-territoire en annexe 4.*

- Un Département de 1,466 millions d'habitants, 8ème Département le plus peuplé avec des disparités géographiques (importance de la ruralité même si c'est l'un des Département les plus urbanisés)
- 890 communes, 20 EPCI à fiscalité propre dont 4 délégataires des aides à la pierre.
- Une augmentation du nombre de ménages, un département encore jeune mais qui va connaître un indice de vieillissement élevé
- Un taux de chômage important et un taux de pauvreté élevé. Une population jeune plus touchée par la pauvreté.
- Un parc de logement important par rapport au niveau national, marqué par de l'habitat individuel
- Un parc privé accueillant une part importante de ménages précaires
- Un accès au logement plus fluide, mais des difficultés persistantes d'accès au parc social pour les ménages les plus précaires
- Un palette d'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté diversifiée mais inadaptée à certains publics et dont la coordination reste à parfaire
- Diverses actions développées pour prévenir les expulsions locatives mais des enjeux qui demeurent inchangés
- Des enjeux prégnants en matière d'habitat indigne et de précarité énergétique

Axes et orientations

Le PDALHPD s'appuie sur un ensemble de principes clefs :

- Permettre à l'usager d'être acteur de son parcours
- S'appuyer sur des démarches préventives
- Rechercher la simplification des process, des instances, organiser la cohérence des différents dispositifs
- Accompagner les parcours notamment les plus complexes
- Innover dans le repérage, les prises en charges (aller vers) et plus largement les réponses
- Gagner en transversalité

Axes et orientations

axes	orientations
Prévenir et former	A- Former, informer et communiquer auprès du réseau des partenaires du Logement et de l'Hébergement B- Accompagner les élus locaux pour amplifier le repérage et faciliter les orientations C- Sensibiliser spécifiquement le champ social, médico-social et sanitaire aux actions Logement Hébergement
Accompagner les parcours	D- Accompagner les parcours logement complexes dans l'esprit de la démarche Logement d'abord en s'appuyant sur les aspirations et les capacités des personnes accompagnées E- Mettre en place des actions spécifiques nouvelles pour éviter les ruptures de parcours F- Renforcer la coordination entre financeurs d'accompagnement sociaux pour gagner en efficacité auprès des publics, en lisibilité
Mieux accompagner les publics ayant des besoins spécifiques	G- Permettre à chaque ménage d'accéder à un logement et de s'y maintenir, et ce, quel que soit son âge, sa perte d'autonomie ou son parcours personnel H- Adapter les réponses en matière d'hébergement aux publics dit « spécifiques »
Développer une offre de logements de qualité, adaptée aux ressources des publics	I- Promouvoir de nouvelles solutions « logement » adaptées aux personnes défavorisées J- Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique en mettant l'accent sur le repérage des publics et leur capacité à agir

Axes et orientations

axes	orientations
Gagner en transversalité avec de nouveaux champs	K- Renforcer les liens avec les autres champs d'interventions dans une approche d'accompagnement global, notamment en matière de santé mentale L- Mieux articuler d'un point de vue opérationnel le PDALHPD avec les autres plans ou politiques publiques
Piloter les actions du plan	M- Dynamiser la gouvernance et l'animation du PDALHPD à l'échelle locale et départementale pour gagner en efficacité et en lisibilité N- Développer une démarche spécifique pour faciliter la participation des personnes accompagnées à l'élaboration des politiques O- Simplifier/fusionner et moderniser les instances locales et départementales du Plan P- Clarifier le travail de l'équipe dédiée chargée du suivi et de l'animation

- *Pour chaque axe, les orientations sont déclinées sous forme de fiches action à retrouver dans le document principal.*

Gouvernance

Basée sur la **complémentarité** entre niveau départemental et territoires, pour assurer la **transversalité des interventions**, le PDALHPD 2022-2027 se fonde sur :

- La conservation de l'échelon départemental en « fonction support » des territoires
- La continuité du développement des réponses territorialisées ;
- La disposition d'une vision d'ensemble partagée
- L'identification d'indicateurs.

Conservation des trois instances principales :

- ✓ une instance de validation, le **Comité Responsable du Plan (CRP)**,
- ✓ une instance de pilotage, le **Comité de Pilotage (COFIL)**,
- ✓ une instance opérationnelle, le **Comité Technique (COTECH)**.

➤ **Création de Comités Territoriaux d'Echange et de Concertation (CTEC)**,

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs visés par le plan à l'échelle territoriale, les CTET sont un observatoire des besoins du terrain, informent et partagent les initiatives locales, proposent des solutions concertées et organisent des groupes de travail thématiques, autant que de besoin.

Identification de pilote(s) pour chacune des actions => suivi régulier tout au long de la mise en œuvre du plan, au sein du COTECH.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Gouvernance

Des groupes de travail thématiques :

- Optionnels, ponctuels ou permanents, fonction des actions concernées et de leurs avancées. Ils **traduisent de manière opérationnelle chaque fiche-action** du plan.
- Composés des acteurs de terrain, animés par un pilote, pour apporter leur expertise à la recherche d'améliorations concrètes des dispositifs.

Le pilote participe au COTECH pour :

- Faire état de l'avancement des travaux, échanger sur des scénarii, des propositions, etc. ;
- Animer les réunions de travail, en s'appuyant sur les productions des membres du groupe ;
- Initier les relations avec les partenaires,
- inviter aux réunions, diffuser les comptes rendus, relancer si nécessaire les participants et les contributeurs.